

Avis public

À TOUTES LES PERSONES INTÉRESSÉES PAR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SIS AU 193, AVENUE SAINTE-BRIGITTE (LOT 5 585 305).

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval/MRC de la Jacques-Cartier a reçu une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble mentionné en titre.

La dérogation demandée vise à rendre réputé conforme une superficie de garage détaché de 100,75 mètres carrés au lieu de 65 mètres carrés, et ce, tel que mentionné à l'article 7.3 du *Règlement 981-25 – Règlement de zonage*.

Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion d'une séance qui sera tenue le 20 octobre 2026, à 19 h, au 175, rue Kildare. Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 1^{er} jour d'octobre 2026.

Caroline Letarte

La greffière adjointe,
Mme Caroline Letarte